Cahors (46) : Sorti de prison quatre mois plus tôt, un Algérien condamné à 10 mois ferme, et une ITF de 10 ans, pour le vol de 192 caleçons chez Kiabi ; trafic de stupéfiants, vol avec violence et violences sur sa compagne enceinte à son casier

20/08/2026 à 10h56



Un jeune homme de 23 ans, de nationalité algérienne, comparaît pour le vol de 192 caleçons (64 paquets avec, dans chaque paquet, trois caleçons) et un préjudice de près de 800 euros imputé à l’enseigne de vêtements Kiabi.

Les deux hommes sont alors entrés dans le magasin, ont volé 64 paquets de caleçons avant de s’enfuir et de prendre la ligne 2 du bus avec les sacs. La police ayant été informée, elle a

rapidement stoppé le bus pour appréhender les deux hommes, qui ont pris la fuite. Seul le prévenu a pu être interpellé. Le président du tribunal s'est interrogé sur un point : "Pourquoi ne pas avoir demandé de l'aide entre le parvis de la gare et Kiabi, qui se trouve quand même à 3,5 km de distance ?". Le prévenu explique ne pas parler français, mais avoir essayé de s'enfuir sans y parvenir.

Les deux hommes sont alors entrés dans le magasin, ont volé 64 paquets de caleçons avant de s'enfuir et de prendre la ligne 2 du bus avec les sacs. La police ayant été informée, elle a rapidement stoppé le bus pour appréhender les deux hommes, qui ont pris la fuite. Seul le prévenu a pu être interpellé. Le président du tribunal s'est interrogé sur un point : "Pourquoi ne pas avoir demandé de l'aide entre le parvis de la gare et Kiabi, qui se trouve quand même à 3,5 km de distance ?". Le prévenu explique ne pas parler français, mais avoir essayé de s'enfuir sans y parvenir.

Et la liste est encore longue : vol avec violence en réunion en mars 2025, recel de vol et moyen de paiement falsifié en juillet 2025, ou encore violence sur sa conjointe enceinte en août 2025, faits pour lesquels il a écopé de huit mois de prison ferme à la maison d'arrêt de Montauban, associé à une interdiction du territoire de trois ans.

Le prévenu a été reconnu coupable par le tribunal judiciaire de Cahors. Il a été condamné à 10 mois de prison ferme avec mandat de dépôt, et une interdiction du territoire de 10 ans.

La Dépêche

Merci à Cavalier